

Le rôle pédagogique du directeur d'école

Formation initiale des directeurs

15 Mars 2011

IUFM (Bonneville)

Le directeur et son rôle pédagogique :

quels fondements ?

quels objectifs ?

quels leviers ?

quel positionnement ?

quelles limites ?

Les fondements

- Une légitimité institutionnelle

- Décret n° 89-122 du 24 février 1989 Directeurs d'école :

- Art. 2 (modifié par les décrets n° 91-37 du 14 janvier 1991 et 2002-1164 du 13 septembre 2002) . — Le directeur d'école veille à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.*

- ...

- Art. 3 (modifié par le décret n° 2002-1164 du 13 septembre 2002). — Le directeur d'école assure la coordination nécessaire entre les maîtres et anime l'équipe pédagogique.*

- ...

- Les missions de l'école visent à l'enseignement et l'éducation

- Le rôle premier du directeur est donc pédagogique

- Le rôle administratif est subordonné au rôle pédagogique

Les objectifs

- Assignés par la fonction
- Assignés par les missions de l'école
- Assignés par la Nation (Assemblée nationale)
Des indicateurs fixés dans le cadre de "Lois de finances"

Indicateurs pour le premier degré LOLF 2011 (a)

liste_mpoi_plf2011.pdf - Foxit Reader - [liste_mpoi_plf2011.pdf]

File Edit View Comments Forms Tools Help View PDFs on mobile devices

Mission **Enseignement scolaire**

Programme **140 - Enseignement scolaire public du premier degré**

Objectif 1 **Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire**

mission Indicateur 1.1 Proportion d'élèves maîtrisant, en fin d'école primaire, les compétences de base en français et en mathématiques (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.2 Proportion d'élèves maîtrisant en fin de CE1 les compétences du palier 1 du socle commun (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.3 Proportion d'élèves maîtrisant en fin de CM2 les compétences du socle commun (palier 2) (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.4 Proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.5 Taux de redoublement (du point de vue de l'usager)

Objectif 2 **Accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves à besoins éducatifs particuliers**

Indicateur 2.1 Ecarts des pourcentages d'élèves maîtrisant, en fin de CE1, les deux premières compétences du palier 1 du socle commun, entre Réseaux ambition réussite et hors Education prioritaire, et entre Réseaux réussite scolaire et hors Education prioritaire (du point de vue du citoyen) (*libellé modifié*)

Indicateur 2.2 Ecarts des pourcentages d'élèves maîtrisant, en fin de CM2, les compétences 1 et 3 du socle commun (palier 2) entre RAR et hors EP, et entre RRS et hors EP (du point de vue du citoyen) (*libellé modifié*)

Indicateur 2.3 Ecarts des pourcentages d'élèves maîtrisant, en fin de CM2, les compétences de base en français et en mathématiques, entre RAR et hors EP, et entre RRS et hors EP (du point de vue du citoyen) (*libellé modifié*)

Ready 47 / 106 152.46% Size: [8.26 * 11.69 in]

Indicateurs pour le premier degré LOLF 2011 (b)

en mathématiques, entre RAR et hors EP, et entre RRS et hors EP (du point de vue du citoyen)
(libellé modifié)

Indicateur 2.4 Ecarts des pourcentages d'élèves entrant en 6ème avec au moins un an de retard, en RAR / hors EP, et en RRS / hors EP (du point de vue du citoyen) (libellé modifié)

Indicateur 2.5 Ecarts des taux d'encadrement (nombre d'élèves par classe) entre RAR, RRS, et hors EP (du point de vue du citoyen)

Indicateur 2.6 Evolution de la scolarisation des élèves handicapés du premier degré (du point de vue du citoyen) (libellé modifié)

Objectif 3 **Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté**

Indicateur 3.1 Proportion d'enseignants inspectés au cours des cinq dernières années (du point de vue du citoyen)

Indicateur 3.2 Part du volume de formation destinée à la spécialisation des personnels se consacrant à la grande difficulté scolaire ou au handicap (du point de vue du contribuable)

Indicateur 3.3 Taux de remplacement (congés pour maladie ou maternité) (du point de vue du citoyen)

Indicateur 3.4 Taux de rendement du remplacement (du point de vue du contribuable)

Objectif 4 **Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués**

Indicateur 4.1 Nombre d'académies bénéficiant d'une dotation globale équilibrée parmi les 30 académies (du point de vue du contribuable)

Indicateur 4.2 Part du potentiel enseignant en responsabilité d'une classe (du point de vue du contribuable)

Indicateur 4.3 Proportion d'écoles de une à trois classes (du point de vue du contribuable)

Programme **141 - Enseignement scolaire public du second degré**

Objectif 1 **Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants**

Ready 47 / 106 152.46% Size: [8.26 * 11.69 in]

Les leviers (1)

- Le cadre législatif de l'école
- Les demandes institutionnelles
- Les besoins des élèves
- Les résultats des élèves dans leurs apprentissages (les évaluations)
- La "pression" des parents
- ...

Les leviers (2)

- L'aide aux élèves
- Le projet d'école et le contrat d'objectif

Le positionnement

- Un représentant gestionnaire de l'éducation nationale
- Garant de l'application des programmes
- Garant de la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'enseignement
- Garant de l'évaluation des apprentissages
- Garant de la validité de la certification atteinte
- Garant de l'information des familles, des partenaires et de l'institution

Les limites

- Imposées par le cadre législatif et réglementaire de l'école et de la société civile
- Imposées par les attributions de la fonction
- Les inhibitions de l'innovation